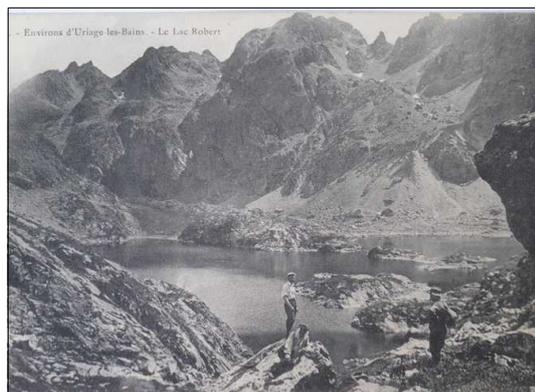




Site classé
Patrimoine
national



Lacs Robert

Isère

Date de l'Arrêté : 15 avril 1911

Communes concernées : Revel, Saint-Martin-d'Uriage, Chamrousse

Superficie : 28 ha

Le nom des lacs Robert viendrait de *robert* qui désignait un mouton au Moyen Âge et, par extension, les lacs où les ovins venaient s'abreuver. Installés à 1 998 mètres d'altitude, les quatre lacs occupent sur environ 28 hectares le fond de la cuvette d'un cirque naturel. Les deux plus grands ne se séparent qu'en période de basses eaux, une langue de terre apparaissant alors. Leur profondeur maximale est de 24 mètres et de 8 mètres tandis que les deux petits - côté versant du Grand Sorbier- sont très peu profonds.

L'exutoire du Grand Lac est souterrain : aucun ruisseau ne s'en échappe. Le niveau des eaux est fluctuant : baisse d'octobre à avril, puis remontée des eaux en mai et juin. En quelques mois, le Grand Lac peut ainsi baisser de 10 mètres, voire plus, tandis que son voisin connaît des fluctuations plus modérées, de l'ordre de 3 mètres.

Les lacs Robert sont bordés et dominés à l'est par le Petit Van (2 439 mètres), le Grand Van (2 448 mètres) et le Grand Sorbier (2 526 mètres), qui se reflètent dans leurs eaux. D'un point de vue botanique, le site des lacs Robert est intéressant pour sa flore rare et diversifiée, avec des spécimens comme l'Androsace de Vandelli, l'Ancolie des Alpes, la Cardamine de Plumier que l'on rencontre en France uniquement dans le massif de Belledonne, et la Saussurée discolore, plante très rare en France.

En hiver, les lacs gelés sont le point d'arrivée d'une piste de ski, la piste rouge des lacs Robert, le télésiège éponyme permettant de regagner la Croix de Chamrousse.

Type d'intérêt

Pittoresque.

Accès

Libre. Le GR 49 mène aux lacs depuis le Recoin à Chamrousse (3,3 kilomètres). On peut aussi prendre la [télécabine](#) de la Croix de Chamrousse puis redescendre pied par le col des Trois Fontaines (1 400 mètres).

Tourisme

Office du Tourisme de Chamrousse

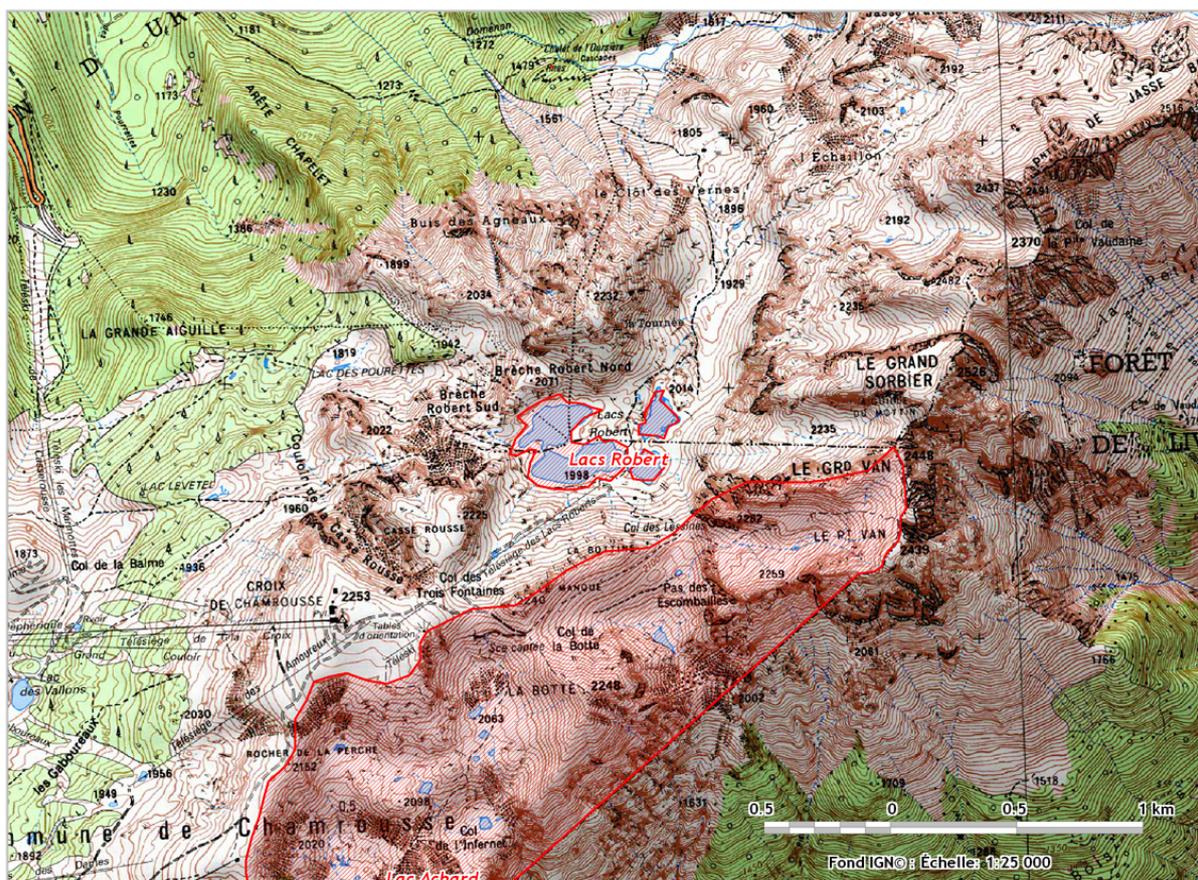
Tél. : 04 76 89 94 88

www.chamrousse.com

Autres observations

La pêche est autorisée dans les lacs, notamment celle des ombles chevaliers.

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2012

